SESSION D'UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

DATE: Mercredi 19 octobre 2022

HEURE: 15 h 30

LIEU: Salle du conseil - Centre administratif de la MRC de Memphrémagog

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jacques Demers, préfet

David Auclair, Saint-Étienne-de-Bolton

Marie Boivin, Canton d'Orford Bruno Côté, Canton de Potton

Hélène Daneau, Hatley

Marcella Davis Gerrish, North Hatley Vincent Fontaine, Canton de Hatley

Huguette Larose, conseillère, Ste-Catherine-de-Hatley

Nathalie Lemaire, Eastman

David Lépine, Ogden Lisette Maillé, Austin

Pierre Martineau, Canton de Stanstead

Vinciane Peeters, Bolton-Est Nathalie Pelletier, Magog Simon Roy, Ayer's Cliff

Véronique Stock, Stukely-Sud Jody Stone, Stanstead

également présents : Guy Jauron, greffier-trésorier

Sylvie Camiré, greffière-trésorière adjointe

était absent : Luc Lamontagne, St-Benoît-du-Lac

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture et présences
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal du 21 septembre 2022
- 4. Affaires découlant du procès-verbal du 21 septembre 2022

5. ÉVALUATION

- 5.1 Rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation
- 5.2 Services professionnels en évaluation foncière / Octroi d'un contrat

6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

- 6.1 Dossiers économiques
 - 6.1.1 Rapport d'activités

6.1.1.1 Secteur touristique

6.1.1.2 Développement économique

- 6.2 Dossiers culturels
 - 6.2.1 Rapport d'activités
- 6.3 Fonds régions et ruralité (FRR)
 - 6.3.1 Annulation du projet « Pavillon citoyen » à Austin
- 6.4 Transport collectif et adapté
 - 6.4.1 Rapport d'activités
 - 6.4.2 Adoption du plan de transport 2022
 - 6.4.3 Demande au MTQ / Subvention en transport collectif
 - 6.4.4 Transport par autobus et fourgonnettes / Octroi d'un contrat
- 6.5 Développement social
 - 6.5.1 Rapport d'activités

7. AMÉNAGEMENT

7.1 Rapport d'activités

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 8.1 Rapport d'activités
- 8.2 Appui au projet Plan de connectivité écologique de l'autoroute 10
- 8.3 Régie de récupération de l'Estrie / Adoption du budget 2023

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Sécurité incendie
 - 9.1.1 Rapport d'activités
- 9.2 Protection policière
 - 9.2.1 Rapport d'activités
- 9.3 Patrouille nautique
 - 9.3.1 Achat moteurs

10. ADMINISTRATION

- 10.1 Comptes à payer
- 10.2 Dépôt du rapport d'audit de la Commission municipale du Québec
- 11. DIVERS
- 12. CORRESPONDANCE
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet, Jacques Demers, souhaite la bienvenue au public et aux membres du conseil. Puis il procède à l'appel des présences.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID AUCLAIR

417-22 ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 SEPTEMBRE 2022

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE LEMAIRE APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID LÉPINE

418-22 ET RÉSOLU

Que le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2022 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 21 SEPTEMBRE 2022

Aucun item n'est discuté.

ÉVALUATION

RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES D'ÉVALUATION

M. Jean-Pierre Cadrin, de la firme d'évaluation, dépose le rapport de tenue à jour de septembre. Il explique que les inventaires sont toujours plus bas à cette période de l'année afin d'être le plus à jour possible pour le dépôt des rôles servant à la préparation des comptes de taxes.

SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE / OCTROI D'UN CONTRAT

Considérant que le contrat d'évaluation foncière de la MRC de Memphrémagog arrive à échéance le 31 décembre 2022 et que cette dernière a procédé aux étapes nécessaires à l'octroi d'un nouveau contrat en ce domaine, pour les années 2023 à 2028 inclusivement;

Considérant que la MRC de Memphrémagog a publié sur le SEAO l'appel d'offres public concernant les services professionnels en évaluation foncière le 18 août 2022;

Considérant que la MRC a reçu une seule soumission;

Considérant qu'un comité de sélection nommé en vertu du règlement 14-13 a procédé à l'évaluation de l'offre de service reçue dans le délai prévu au devis, et a déclaré la soumission conforme et satisfaisante en regard des critères prévus au devis;

Considérant que les membres du comité de sélection recommandent d'octroyer le contrat à la firme J.P. Cadrin et Associés Inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VÉRONIQUE STOCK APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie de la résolution;

D'OCTROYER le contrat de services professionnels en évaluation foncière à la firme *J.P. Cadrin et Associés Inc.* pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028, conformément au devis d'appel d'offres et en fonction du prix forfaitaire de **5 285 870,52** \$ incluant les taxes, proposé dans la soumission reçue le 26 septembre 2022;

D'AUTORISER le directeur général à signer avec *J.P. Cadrin et Associés Inc.* le contrat joint aux documents d'appel d'offres pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

M. Cadrin en profite pour remercier les élus pour la confiance émise à l'égard de la firme d'évaluation et s'engage à maintenir un niveau de services à la hauteur de ce qu'a connu la MRC de Memphrémagog par le passé.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

DOSSIERS ÉCONOMIQUES

Rapport d'activités

419-22

Secteur touristique

Le directeur du développement économique, Stephen Cabana, mentionne que le comité territorial de Tourisme Cantons-de-l'Est s'est réuni dans la semaine du 26

septembre afin de faire une rétrospective des saisons passées et identifier des pistes de correction et d'amélioration.

L'ensemble des représentants territoriaux ont confirmé que l'achalandage connu pour la saison estivale fut bon ou très bon en 2022. Des inquiétudes faces aux impacts de la rareté de la main-d'œuvre sur la qualité du service et des produits offerts ont été soulevées.

Par ailleurs, les membres du comité territorial ont été avisés de la mobilisation organique en lien avec le Grand prix de cyclisme de Montréal-Québec. Une demande de participation financière devrait être déposée à la Table des MRC de l'Estrie au sujet de la tenue de cet événement en Estrie pour les années 2024 et plus.

M. Cabana souligne aux élus que la firme Raymond Chabot Grant Thornton a été mandatée par Tourisme Cantons-de-l'Est pour mener une enquête sur les enjeux de développement touristique en Estrie. Il sollicite donc la participation des élus et des acteurs du milieu pour obtenir un taux de réponses important puisque ce sondage servira à tracer une ligne de développement et à souligner l'urgence et l'importance des enjeux soumis dans le questionnaire.

Le directeur général, Guy Jauron, conclut en précisant que ce sera maintenant Couche-Tard qui assurera la gestion de l'aire de services Memphrémagog (sortie 115) pour les dix-sept prochaines années. Des discussions devront être entamées avec l'organisation à court terme, notamment concernant les conditions du bail.

Développement économique

M. Cabana expose aux élus que plusieurs dossiers sont en analyse actuellement, mais peu sont en phase finale. Cela reflète bien le ralentissement saisonnier estival qui est connu annuellement.

Corridor d'accélération

M. Laurent Baijot de la firme Form my fit est venu dans la MRC de Memphrémagog afin de rencontrer des intervenants du milieu. L'objectif de la phase II du corridor d'accélération est de permettre à l'entrepreneur de saisir les enjeux du marché qu'il aura à développer et de le familiariser, à la manière d'une opération de séduction, avec les avantages et attraits de notre territoire. Deux autres entreprises, Red System et BizzDev, seront accueillies dans le mois pour la même opération de séduction. Aussi, Victoria Debonnet, de Entreprendre Wapi, se joindra à l'équipe du développement économique pendant une semaine pour échanger sur les processus d'accompagnement des entreprises.

Recrutement international

Mme Véronique Corriveau est allée sur le continent européen pour une deuxième mission de recrutement de professionnels et de main-d'œuvre spécialisée en compagnie du Cégep de Sherbrooke et d'entreprises du milieu. Deux entreprises impliquées devraient en sortir gagnantes.

Fondamentaux économiques

De plus en plus, il semblerait que les entrepreneurs du territoire et de la région mentionnent des éléments économiques fondamentaux comme cause de leurs difficultés à croître ou à simplement se maintenir en affaires. Parmi les fondamentaux qui reviennent souvent, on trouve la disponibilité de la main-d'œuvre, la disponibilité de places en garderies, le logement, le transport collectif ou le transport tout court. On trouve également parmi les inquiétudes et difficultés des entrepreneurs du territoire liées aux fondamentaux économiques : la disponibilité des locaux pour la classe « industriel léger » et l'accès à la technologie. Le service du développement économique entend mettre une emphase significative sur les projets liés à ces fondamentaux.

DOSSIERS CULTURELS

Rapport d'activités

Mme Nathalie Lemaire, présidente du comité culturel, précise aux élus que l'appel à projets pour le Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC se

tiendra du 17 novembre au 17 mars prochain. Les projets retenus devraient être annoncés lors du conseil le 19 avril.

Aussi, une première capsule des vidéos municipaux a été lancée le 28 septembre dernier et portait sur la municipalité d'Austin. Une seconde capsule portant sur la municipalité du Canton d'Orford sera disponible pour visionnement sou peu.

Elle termine en soulignant le lancement officiel de la politique culturelle et de son plan d'action qui a eu lieu le 20 septembre dernier.

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

Annulation du projet « Pavillon citoyen » à Austin

Considérant que la municipalité d'Austin a déposé une demande d'aide financière de CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (150 000 \$) dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie du Fonds régions et ruralité de la MRC de Memphrémagog;

Considérant que la MRC a adopté la résolution #226-22 qui confirme que le montant de l'aide financière demandée a été accordé:

Considérant que la *municipalité d'Austin* a fait parvenir à la MRC, le 6 octobre 2022, une résolution indiquant qu'elle renonce à l'aide financière accordée puisque l'élaboration technique du projet a mis au jour certains éléments problématiques, dont la capacité de drainage du sol, lesquels engendrent des coûts supplémentaires considérables:

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VINCIANE PEETERS APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE VÉRONIQUE STOCK ET BÉSOLU

420-22 ET RÉSOLU

D'annuler la subvention au montant de CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (150 000 \$) au projet intitulé *Pavillon citoyen* accordée en 2022 à la *municipalité d'Austin*;

Que le conseil de la MRC libère ce montant et le réaffecte à l'enveloppe destinée aux appels de projets du FRR - *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* afin de soutenir d'autres projets.

ADOPTÉ

TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

Rapport d'activités

M. Jauron précise aux élus que près de deux cents personnes se sont prévalues du service de navette pour la Grande Coulée et pour La Flambée des couleurs. Ces transports étaient offerts gratuitement. Aussi, dix-huit nouveaux usagers ont été admis en transport adapté au cours du dernier comité d'admission, tenu le 13 octobre.

Adoption du plan de transport 2022

Considérant que le Programme d'aide au développement du transport collectif du ministère des Transports du Québec permet de financer une partie des services de transport collectif régional et des coûts résultant de la réduction tarifaire des laissezpasser mensuels interurbains étudiants;

Considérant que, pour être admissibles au programme, les organismes doivent produire et fournir au ministère un *Plan de développement des services de transport collectif*;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE MARTINEAU D'adopter le *Plan de développement des services de transport collectif* de la MRC de Memphrémagog, version mise à jour le 12 octobre 2022;

De transmettre ce *Plan* au ministère des Transports du Québec afin de compléter le dossier de demande d'aide financière de la MRC au *Programme d'aide au développement du transport collectif.*

ADOPTÉ

Demande au MTQ / Subvention en transport collectif

Considérant que la MRC de Memphrémagog a adopté lors de son conseil des maires du 17 août 2022, la résolution # 352-22 concernant la demande de subvention 2022 pour le transport collectif;

Considérant que les modalités entourant le *Programme d'aide au développement du transport collectif 2022-2025* ont été diffusées par le ministère des Transports du Québec (MTQ) le 19 septembre 2022;

Considérant que ce programme prévoit que la MRC doit plutôt transmettre une demande d'aide financière pour les années 2022 à 2024;

Considérant que, selon les prévisions budgétaires adoptées par la MRC ou estimées pour les prochaines années, les contributions financières en matière de transport collectif régional se détaillent comme suit :

	2022	2023	2024
Usagers :	13 500 \$	15 000 \$	16 500 \$
Contribution municipale :	36 974 \$	36 974 \$	36 974 \$
PADTC-Enveloppe maintien :	91 019 \$	91 019 \$	91 019 \$
PADTC–Enveloppe développement :	12 138 \$	19 012 \$	25 875 \$
Autres revenus :	1 000 \$	1 500 \$	2 000 \$

Considérant que selon les prévisions budgétaires adoptées par la MRC ou estimées pour les prochaines années, les dépenses prévues se détaillent comme suit :

	2022	2023	2024
Frais d'exploitation :	105 631 \$	115 500 \$	127 300 \$
Charges salariales :	34 000 \$	35 000 \$	36 000 \$
Honoraires professionnels :	5 000 \$	5 000 \$	2 000 \$
Publicité & promotion :	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Frais divers :	5 000 \$	3 005 \$	2 068 \$

Considérant que le ministère des Transports du Québec coordonne le *Programme d'aide au développement du transport collectif,* qui vise notamment à soutenir les MRC dans leurs efforts pour favoriser le développement et l'utilisation du transport collectif en région;

Considérant que la MRC de Memphrémagog estime le nombre de déplacements à être réalisés sur les services de transport collectif qu'elle organise au cours des années 2022. 2023 et 2024 à :

	2022	2023	2024
Nombre de déplacements :	5 496	6 107	6 717

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VÉRONIQUE STOCK APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN ET RÉSOLU

422-22

Que la MRC de Memphrémagog, en tant qu'organisme admissible au *Programme d'aide au développement du transport collectif*, confirme sa contribution de 36 974 \$ pour l'organisation et l'exploitation de services de transport collectif sur son territoire pour chacune des années civiles 2022, 2023 et 2024;

Qu'une demande de subvention au volet *Organisation et exploitation des services de transport collectif du Programme d'aide au développement du transport collectif* (volet II, 2.1) soit adressée au ministère des Transports du Québec, pour un montant de

91 019 \$ pour chacune des années civiles 2022, 2023 et 2024 relativement à l'enveloppe de maintien ainsi que pour un montant de 12 138 \$ pour l'année civile 2022, un montant de 19 012 \$ pour l'année civile 2023 et un montant de 25 875 \$ pour l'année civile 2024 relativement à l'enveloppe de développement;

Que soient autorisés, le préfet M. Jacques Demers et le greffier-trésorier de la MRC de Memphrémagog, Guy Jauron, à signer la convention d'aide financière *du « Programme d'aide au développement du transport collectif »* tel que défini par la résolution # 259-22 adoptée lors du comité administratif du 1^{er} juin 2022;

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ

Transport par autobus et fourgonnettes / Octroi d'un contrat

Considérant que le contrat de transport collectif et adapté de la MRC de Memphrémagog arrive à échéance le 31 décembre 2022 et que cette dernière a procédé aux étapes nécessaires à l'octroi d'un nouveau contrat en ce domaine, pour les années 2023 à 2025 inclusivement avec 2 périodes de renouvellement optionnelles:

Considérant que la MRC de Memphrémagog a publié sur le SEAO l'appel d'offres public #2022-01 concernant les services de transport collectif et adapté par autobus et fourgonnettes le 18 août 2022;

Considérant que la MRC de Memphrémagog a reçu une seule soumission au montant total estimé de 5 494 241,34\$, incluant le prix pour les 3 années du contrant et les deux périodes de renouvellement optionnelles prévues aux documents d'appel d'offres;

Considérant qu'un comité de sélection nommé en vertu du règlement 14-13 a procédé à l'évaluation de l'offre de service reçue dans le délai prévu au devis, et a déclaré la soumission conforme et satisfaisante en regard des critères prévus au devis;

Considérant que les membres du comité de sélection recommandent d'octroyer le contrat à Les Promenades de l'Estrie;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie de la résolution;

D'OCTROYER le contrat de services de transport collectif et adapté par autobus et fourgonnettes à *Les Promenades de* l'Estrie pour les années 2023, 2024 et 2025, pour un montant total estimé de **2 841 840** \$ avant taxes, la MRC se réservant le droit, à sa seule discrétion, d'exercer les périodes de renouvellement optionnelles (2026 et 2027) conformément aux conditions prévues à l'appel d'offres et au bordereau de prix daté du 12 septembre 2022;

D'AUTORISER le directeur général à signer avec *Les Promenades de l'Estrie Inc.* le contrat joint aux documents d'appel d'offres pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Rapport d'activités

423-22

M. Jauron explique que le comité de pilotage de la Politique de développement social s'est rencontré le 28 septembre dernier. Le lancement du sondage auprès de la population qui devait avoir lieu du 20 octobre au 5 novembre devra être reporté en raison de modifications importantes vis-à-vis du poste de la permanence de la Table

de développement social Memphrémagog. Les municipalités seront contactées à la mi-novembre pour connaître les détails de la campagne.

AMÉNAGEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉS

La coordonnatrice des services professionnels, Mélanie Désautels, expose aux élus les différents sujets abordés lors du comité d'aménagement du 5 octobre. Il y avait entre autres la révision du schéma d'aménagement et la possibilité d'adopter un règlement régional à caractère discrétionnaire concernant les pentes.

Le comité consultatif agricole qui a eu lieu le 13 octobre a quant à lui discuté d'un projet d'agrandissement d'une gravière en zone agricole afin d'avoir une orientation du comité. Advenant que la demande aille de l'avant, une modification du schéma d'aménagement sera nécessaire.

Révision du schéma d'aménagement

La permanence de la MRC a rencontré le *Ministère des Affaires municipales et de l'habitation* (MAMH) ainsi que le *Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec* (MAPAQ) pour faire état des demandes formulées dans l'avis gouvernemental. Des précisions ont été apportées par rapport aux usages. Certains usages (résidentiel bi familial, hébergement commercial léger, restauration, récréation intensive) posent encore problème, principalement dans l'affectation Rurale. Les secteurs de consolidation hors des périmètres urbains sont également problématiques. Le MAMH demande de restreindre davantage les possibilités de développement en dehors des périmètres urbains.

Suite aux rencontres avec les municipalités, la cartographie des périmètres urbains, des secteurs de consolidation et des affectations sera mise à jour. Une résolution sera demandée aux municipalités afin d'approuver les modifications qui seront apportées à cet effet dans le règlement de remplacement.

Cours d'eau

La MRC a reçu le livrable du mandat octroyé à GéoMont. Les nouvelles données géomatiques du réseau hydrique et des bassins versants du territoire permettront la création d'une base de données propre à la MRC. La donnée hydrique reçue est plus réaliste et conforme aux observations terrain. Il sera plus facile de tenir à jour les validations faites sur le territoire, de centraliser l'information recueillie au fil du temps et de permettre une diffusion de l'information uniformisée à l'entièreté du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

La présidente du comité consultatif en développement durable, Lisette Maillé, expose différentes informations en lien avec les concertations pour le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH). Tout d'abord, il y a eu une rencontre du groupe de travail le 6 octobre et les résultats découlant de la stratégie de conservation ont été présentés. Une réflexion a d'ailleurs eu lieu pour identifier une manière d'intégrer les enjeux reliés aux plans d'eau et discuter de l'approche des consultations publiques à venir.

Gestion des matières résiduelles

En lien avec la gestion des matières résiduelles, la MRC travaille sur la conception d'un outil de tri pour les trois bacs et vise à rendre celui-ci disponible pour 2023. La modernisation de la collecte sélective apportera des impacts importants sur le fonctionnement puisque des regroupements seront nécessaires en lien avec les contrats de collecte. Les municipalités seront tenues au courant dès que des informations supplémentaires seront disponibles.

Environnement

La MRC a finalisé un dépliant d'information sur la moule zébrée. Le projet de suivi des lacs à risques à la moule zébrée se poursuit. La permanence de la MRC a déjà communiqué avec les municipalités participantes afin de les informer du moment idéal de retrait des collecteurs. Ceux-ci seront analysés au début novembre.

La MRC a participé, le 11 octobre, à une activité concernant la santé des lacs organisée par les députées fédérales du territoire. Lors de cette activité, la députée Marie-Claude Bibeau a précisé que l'approche de simplification pour la réglementation sur la navigation serait mise en œuvre au moyen de règlements préapprouvés par Transports Canada dont pourraient se prévaloir les municipalités. L'échéancier visé semblerait toujours être en 2023.

Appui au projet Plan de connectivité écologique de l'autoroute 10

Considérant qu'entre 2014 et 2022, de nombreuses études ont été réalisées entre les kilomètres 68 et 143 de l'autoroute 10;

Considérant que ces études réalisées par Corridor appalachien, le ministère des Transports (MTQ), le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP), le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), l'Université de Sherbrooke et l'Université Concordia ont permis notamment :

- D'élaborer un protocole d'identification et de protection des corridors et des passages fauniques;
- D'analyser les infrastructures en place et d'identifier quatre secteurs prioritaires;
- De délimiter des corridors écologiques à l'intérieur des quatre secteurs prioritaires;
- D'identifier des mouvements fauniques sur neuf sites jugés adéquats pour le passage de la grande faune;
- D'identifier les secteurs dans lesquels la mortalité faunique est la plus élevée;

Considérant que les quatre secteurs prioritaires identifiés sont :

- 1. Bromont Lac Brome Shefford;
- 2. Bolton-Ouest Stukely-Sud;
- 3. Eastman Stukely-Sud Saint-Etienne-de-Bolton;
- 4. Austin Magog;

Considérant que les changements climatiques représentent l'une des plus grandes menaces au maintien de la biodiversité et de la santé à long terme des milieux naturels, et que la connectivité écologique est reconnue comme une stratégie importante pour accroître la résilience des milieux naturels face aux changements climatiques;

Considérant que les milieux naturels jouent un rôle capital sur le plan des services écologiques rendus à la société, et que le maintien de la connectivité écologique est essentiel pour favoriser leur maintien et leur intégrité;

Considérant que les infrastructures de transport, essentielles à la croissance économique de la région, peuvent être conçues et situées de manière à protéger la connectivité des habitats pour les espèces terrestres et aquatiques;

Considérant que l'aménagement d'infrastructures conçues pour protéger la connectivité des habitats des espèces terrestres et aquatiques apporte également aux collectivités des avantages importants sur les plans de la sécurité publique, de l'économie et de la résilience climatique;

Considérant que l'aménagement de passages fauniques dans des infrastructures routières permet la réduction des risques de collision entre des véhicules et la faune;

Considérant que les quatre secteurs prioritaires de l'autoroute 10 entre les kilomètres 68 et 143 sont situés dans les Montagnes Vertes, lesquelles représentent un lien écologique critique au sein de l'écorégion des Appalaches nordiques et de l'Acadie;

Considérant qu'un rapport intitulé « Plan d'ensemble ciblant les aménagements fauniques optimums à prévoir afin d'améliorer la perméabilité faunique et de restaurer

la connectivité écologique de part et d'autre de l'autoroute 10 (km 68 à 143) » a été remis par Corridor appalachien au MTQ en mai 2022 et qu'il propose différents types d'aménagements dans des secteurs névralgiques qui pourraient être intégrés au fur et à mesure des travaux que devrait mener le MTQ pour l'entretien de son réseau autoroutier entre les km 68 à 143;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VÉRONIQUE STOCK APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ

424-22 ET RÉSOLU

Que le conseil des maires de la MRC de Memphrémagog appuie la mise en œuvre du projet « Plan de connectivité : Autoroute 10 ».

Que le conseil des maires de la MRC de Memphrémagog interpelle les représentants politiques provinciaux et fédéraux pour que ceux-ci donnent leur appui à la mise en œuvre du projet « Plan de connectivité : Autoroute 10 ».

ADOPTÉ

Régie de récupération de l'Estrie / Adoption du budget 2023

Considérant qu'en vertu de l'article 603 du Code municipal du Québec, une régie doit dresser son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

Considérant que le conseil d'administration de la Régie de récupération de l'Estrie a adopté son budget 2023 le 30 septembre dernier et qu'il a été transmis à la MRC pour adoption;

Considérant que le conseil de la MRC est d'accord avec le budget de la Régie de récupération de l'Estrie adopté le 30 septembre dernier tel qu'il a été transmis, lequel prévoit une contribution de 7,00 \$/porte;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER

425-22 ET RÉSOLU

Que le conseil de la MRC de Memphrémagog adopte le budget 2023 de la Régie de récupération de l'Estrie adopté le 30 septembre 2022 tel que soumis et prévoyant des revenus et dépenses de 8 213 500 \$;

Que copie de la présente soit transmise à la Régie de récupération de l'Estrie.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SÉCURITÉ INCENDIE

Rapport d'activités

Le président du comité de sécurité incendie, Bruno Côté souligne que la lettre qu'il avait transmise au conseiller du ministère de la Sécurité publique (MSP) en juin dernier a finalement trouvé écho.

Une rencontre de la conseillère du MSP, Mme Julie Brulotte, est prévue le 1^{er} novembre prochain avec les membres de la Régie Memphrémagog-Est. La MRC profitera de l'occasion pour voir auprès d'elle comment l'on peut reprendre le processus de révision du Schéma de couverture de risques incendie, et qui sera le répondant du MSP pour accompagner la MRC. Les représentants du MSP ont amorcé des rencontres virtuelles avec les élus dans le cadre d'une tournée en sécurité incendie cet automne. La rencontre d'une durée approximative d'une heure pourrait se tenir en novembre.

PROTECTION POLICIÈRE

Rapport d'activités

M. Simon Roy, président du comité de sécurité publique, explique que lors du dernier comité qui s'est réuni le 28 septembre, les prévisions budgétaires ont été recommandées au comité administratif. Aussi, la Sûreté du Québec est toujours en négociation avec le gouvernement du Québec au regard du renouvellement des contrats de travail des policiers. Les moyens de pression sont surtout au niveau administratif.

Les consultations pour le plan d'activité régional et local se dérouleront au moyen de sondages envoyés dans les municipalités. L'envoi devrait être réalisé vers la minovembre. Il précise que l'approche relais a été mise en place en octobre. Cette approche remplace le programme de parrainage et son but est de faire un meilleur partenariat en associant plusieurs policiers à plusieurs municipalités afin d'assurer un meilleur suivi des demandes.

PATROUILLE NAUTIQUE

Achat moteurs

Achat d'un moteur 115 hp / Patrouille lac Massawippi

Considérant que la MRC de Memphrémagog, à titre de mandataire de l'entente intermunicipale portant sur le service de patrouille nautique du lac Massawippi, a, entre autres, pour responsabilité de procéder à l'acquisition des équipements requis pour le bon fonctionnement du service de la patrouille;

Considérant que la MRC de Memphrémagog souhaite acquérir un moteur de remplacement pour la saison de patrouille 2024 et que le budget de fonctionnement de la patrouille nautique du lac Massawippi prévoit un montant pour cette acquisition;

Considérant que la MRC de Memphrémagog a défini ses besoins en matière de motorisation pour répondre aux besoins de la patrouille nautique du lac Massawippi, en tenant compte de ses ressources financières, de la proximité du fournisseur afin de faciliter les travaux d'entretien et de réparation de l'embarcation, l'entreposage et la capacité à transférer certains équipements spécialisés notamment;

Considérant que la MRC a procédé à une demande de prix auprès de 3 fournisseurs de la région;

Considérant que la proposition de *Marina Marcotte Inc.* s'est avérée la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HUGUETTE LAROSE APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE MARTINEAU

426-22 ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat pour l'achat d'un moteur ayant une puissance de 115hp de marque Mercury à *Marina Marcotte Inc.* au montant net de 15 521.63 \$ (taxes incluses), le tout tel que plus amplement décrit dans la proposition de *Marina Marcotte Inc*:

QUE les sommes nécessaires à l'acquisition de cet équipement soient prises à même le surplus accumulé de la patrouille nautique Massawippi;

D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à signer les documents relatifs à cette acquisition.

ADOPTÉ

Achat de deux moteurs 150 hp / Patrouille lac Memphrémagog

Considérant que la MRC de Memphrémagog, à titre de mandataire de l'entente intermunicipale portant sur le service de patrouille nautique du lac Memphrémagog, a,

entre autres, pour responsabilité de procéder à l'acquisition des équipements requis pour le bon fonctionnement du service de la patrouille;

Considérant que la MRC de Memphrémagog souhaite acquérir deux moteurs de remplacement pour la saison de patrouille 2024 et que le budget de fonctionnement de la patrouille nautique du lac Memphrémagog prévoit un montant pour ces acquisitions;

Considérant que la MRC de Memphrémagog a défini ses besoins en matière de motorisation pour répondre aux besoins de la patrouille nautique du lac Memphrémagog, en tenant compte de ses ressources financières, de la proximité du fournisseur afin de faciliter les travaux d'entretien et de réparation de l'embarcation, l'entreposage et la capacité à transférer certains équipements spécialisés notamment;

Considérant que le Règlement sur la gestion contractuelle de la MRC prévoit qu'elle peut conclure de gré à gré tout contrat comportant une dépense de 25 000\$ et plus, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

Considérant que la MRC a procédé à une demande de prix auprès de 3 fournisseurs de la région;

Considérant que la proposition de Létourneau Marine Inc. s'est avérée la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DAVID LÉPINE APPUYÉ PAR LE CONSEILLER BRUNO CÔTÉ

427-22 ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat pour l'achat de deux moteurs ayant une puissance de 150hp de marque Mercury à *Létourneau Marine Inc.* au montant net de 34 933.66 \$ (taxes incluses), le tout tel que plus amplement décrit dans la proposition de *Létourneau Marine Inc.*;

QUE les sommes nécessaires à l'acquisition de ces équipements soient prises à même le surplus accumulé de la patrouille nautique Memphrémagog;

D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à signer les documents relatifs à ces acquisitions.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION

COMPTES À PAYER

<u>Évaluation</u> :

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE

428-22 ET RÉSOLU

Que le compte suivant soit payé, à savoir :

Jean-Pierre Cadrin & Ass (maintien d'inventaire, tenue à jour – octobre 2022)

59 349,93 \$

ADOPTÉ

Transport

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID AUCLAIR

429-22 ET RÉSOLU

Que les comptes suivants soient payés, à savoir :

Les promenades de l'Estrie 50 847,41 \$

(transport août 2022)

Les promenades de l'Estrie 49 371,07 \$

(transport septembre 2022)

ADOPTÉ

Dépôt du rapport d'audit de la Commission municipale du Québec

Considérant que la loi exige que le rapport d'audit de conformité, produit par la Commission municipale du Québec, soit déposé lors d'une séance du conseil suivant sa publication;

Considérant que la Commission a vérifié le respect des délais pour la transmission des rapports d'audit et que la MRC de Memphrémagog a rencontré toutes les exigences légales analysées,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON ROY APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE VÉRONIQUE STOCK ET RÉSOLU

De déposer le rapport d'audit de conformité en lien avec le respect des délais pour la transmission des rapports d'audit et de transmettre une copie de la présente résolution à la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉ

DIVERS

Rien de particulier

430-22

CORRESPONDANCE

Demande d'appui

MRC Maria-Chapdelaine (rés. 225-09-22) : Fiscalité municipale

Résolutions

MRC de Montcalm (rés. 2022-09-12598): Accès entreprise Québec – Demande d'assouplissement des modalités de versement prévues à la convention d'aide financière (Appui à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine)

MRC Haut-Richelieu (rés. 16737-22) : OBVBM - Demande de suivi au gouvernement fédéral

MRC Brome-Missisquoi (rés. 379-0922) : Redevances sur les ressources naturelles – reconduction de la demande

 Après discussion, considérant la nature et la portée de ces demandes, les membres du conseil ne jugent pas opportun d'y donner suite.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil :

Aucune question n'est soulevée.

Le public :

M. Jacques Lambert, conseiller à la municipalité du Canton de Hatley, demande aux élus si les coûts importants à venir en incendie en lien avec les exigences croissantes du ministère de la Sécurité publique et la méconnaissance des réalités budgétaires des municipalités qui y sont liées, est une préoccupation pour eux. Le préfet le rassure à ce sujet et mentionne que c'est notamment pour cette raison que les discussions sont difficiles avec le MSP dans ce dossier.

LEVÉE DE LA SÉANCE			
La conseillère Lisette Maillé propose la levée de la session.			
Greffier-trésorier	Préfet		